

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2023

Référence
059-2023

Vote des tarifs communaux 2024

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	13

Date de la convocation
01/12/2023

Date d'affichage
01/12/2023

A la majorité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE  
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2023, le 07 décembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

**Présents** : Mmes : CADIOU Élodie, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick ; REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien.

**Absents excusés** : Mme BORONKAI Katalin donne procuration à CHARBUILLET Stéphanie ; BOURNIGAL Virginie donne procuration à CADIOU Élodie ; CALON Myriam ; LE FOLL Méline donne procuration à REDON Christiane ; M. DANIEL Christophe ; LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory.

**A été nommé(e) secrétaire** : CHARBUILLET Stéphanie

**Objet de la délibération** : Vote des tarifs communaux 2024

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des tarifs communaux actuellement appliqués :

**- Location de la salle polyvalente :**

65€ pour les associations de la communes (entrées payantes)  
80€ pour les particuliers de la commune,  
130€ pour les administrations et les communes extérieures et les associations extérieures,  
35€ pour les cafés d'enterrement,  
130€ pour les particuliers extérieurs à la commune.

**Une caution de 250€ est demandée avant toute location ainsi qu'un contrat d'assurance. Une seconde caution de 250€ est également demandée pour le ménage de la salle. Enfin, une 3<sup>ème</sup> caution de 500€ est demandée pour les clés.**

**- Location de la Maison des Services et des Associations :**

105€ pour les associations de la commune (entrées payantes),  
160€ pour les particuliers de la commune,  
300€ pour les administrations, assemblées diverses (entreprises) et associations extérieures,  
45€ pour les cafés d'enterrement,  
300€ pour les particuliers extérieurs à la commune.

**À ces tarifs se rajoute une caution de 500€ avant toute location ainsi qu'un contrat d'assurance. Une seconde caution de 250€ sera également demandée pour le ménage de la salle. Enfin, une 3<sup>ème</sup> caution de 500€ est demandée pour les clés.**

**- Photocopies :**

0.35€ la photocopie faite pour le service du client,  
0.18€ la photocopie de documents administratifs.

**- Garderie :**

- matin :1.52€

- soir : 1.00€ de 16h30 à 17h30

1.30€ de 17h30 à 18h30 (soit toujours un total de 2.30€)

**- Concession au cimetière communal :**

100€ jusqu'à 3m2 pour une durée de 30 ans,

200€ pour les sépultures supérieures à 3m2 et jusqu'à 6m2, pour une durée de 30 ans.

**- Columbarium :**

250€ pour 15 ans,

400€ pour 30 ans.

**- Transport scolaire :**

90€ pour le circuit Plouyé / Plouyé

**- Cantine scolaire :**

2.45€ le repas enfant,

4.00€ le repas adulte.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de modifier les tarifs pour l'année 2024 ainsi :

**- Location de la salle polyvalente :**

65€ pour les associations de la communes (entrées payantes)

80€ pour les particuliers de la commune,

130€ pour les administrations et les communes extérieures et les associations extérieures,

35€ pour les cafés d'enterrement,

130€ pour les particuliers extérieurs à la commune.

***Une caution de 250€ est demandée avant toute location ainsi qu'un contrat d'assurance. Une seconde caution de 250€ est également demandée pour le ménage de la salle. Enfin, une 3<sup>ème</sup> caution de 500€ est demandée pour les clés. Ces cautions devront figurer sur trois chèques distincts.***

**- Location de la Maison des Services et des Associations :**

105€ pour les associations de la commune (entrées payantes),

160€ pour les particuliers de la commune,

300€ pour les administrations, assemblées diverses (entreprises) et associations extérieures,

45€ pour les cafés d'enterrement,

300€ pour les particuliers extérieurs à la commune.

***À ces tarifs se rajoute une caution de 500€ avant toute location ainsi qu'un contrat d'assurance. Une seconde caution de 250€ sera également demandée pour le ménage de la salle. Enfin, une 3<sup>ème</sup> caution de 500€ est demandée pour les clés. Ces cautions devront figurer sur trois chèques distincts.***

**- Photocopies :**

0.35€ la photocopie faite pour le service du client,

0.18€ la photocopie de documents administratifs.

**- Garderie :**

- matin :1.52€

- soir : 1.00€ de 16h30 à 17h30

1.30€ de 17h30 à 18h30 (soit toujours un total de 2.30€)

**- Concession au cimetière communal :**

100€ jusqu'à 3m2 pour une durée de 30 ans,

200€ pour les sépultures supérieures à 3m2 et jusqu'à 6m2, pour une durée de 30 ans.

**- Columbarium :**

250€ pour 15 ans,

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID : 029-212902118-20231211-059\_2023-DE

400€ pour 30 ans.

**- Transport scolaire :**  
90€ pour le circuit Plouyé / Plouyé

**- Cantine scolaire :**  
2.45€ le repas enfant,  
4.00€ le repas adulte.

Le conseil indique que le tarif des loyers sera à redéfinir à partir du 1er juillet 2024 tout en précisant que pour le futur locataire du logement/bureau situé au 3 place de l'église, le tarif sera fixé à 350.00€ à l'ouverture du bail.

Concernant l'ouverture des caveaux, le tarif disparaît car ce service ne fait plus partie des attributions des agents communaux (cf délibération du 19 octobre 2022 n°036-2022).

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 08 décembre 2023  
Le Maire,  
Grégory LE GUILLOU.

